

# COMMUNE DE DAMMARIE

[dammarie.mairie@wanadoo.fr](mailto:dammarie.mairie@wanadoo.fr)

[www.ville-dammarie.com](http://www.ville-dammarie.com)

-----

## CONSEIL MUNICIPAL Du 20 janvier 2015

### COMPTE-RENDU

**Présents** : Mme Annick LHERMITTE, Maire, Mme Nathalie LEZIN, MM. Philippe BILLARD et Didier FAUCONNIER, adjoints, Mmes Maud MARCHADOUR, Paula LEBEAU, Fabienne BOUCHER, Claire GIRARD, Marie-Pierre LEROY, Claire CHANTARD, Christiane CHAILLER, MM. Dominique PELLE, Serge POUGET, Patrick BIGOT, Gilles AVELINE, Benoist ROCH, conseillers municipaux formant la majorité du conseil municipal.

**Absent excusé** : Nicole BUFFAULT (pouvoir à N. LEZIN), Maurice BERMON (pouvoir à P. BILLARD), Régis LENOIR (pouvoir à C. CHANTARD)

A été nommée secrétaire : Claire GIRARD

Convocation du 12 janvier 2015

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Demande de subvention FDAIC pour étude d'urbanisme
- Faisabilité d'aménagement du bâtiment de la Poste et de locaux annexes à la mairie
- Procédure de mise en concurrence pour la passation de convention de participation risque santé et prévoyance par le Centre de Gestion
- Organisation de la mise à jour et reprise de concessions au cimetière
- Questions, informations et comptes-rendus divers

### DEMANDE DE SUBVENTION FDAIC POUR ETUDE D'URBANISME

Sur l'ensemble du territoire communal, et plus particulièrement à l'intérieur des agglomérations, il existe des « points noirs » sécuritaires qu'il convient de répertorier et d'aménager. Le conseil municipal a décidé d'engager une étude globale et cohérente sur l'ensemble du territoire. Cette étude d'urbanisme globale procédera dans un premier temps à un travail de diagnostic puis organisera par secteur des esquisses d'aménagement avec ordre de priorité et estimation prévisionnelle.

Cette étude, réalisée sur l'ensemble de l'année 2015, a été estimée à 6 835.20 € et peut bénéficier d'une aide au financement du Conseil Général, au titre du FDAIC, pour 50 % du montant HT. Il est décidé de déposer une demande de subvention pour le financement de cette étude qui sera confiée au Cabinet GILSON, entreprise qui connaît bien la commune pour avoir réalisé le PLU

## **FAISABILITE D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE ET DE LOCAUX ANNEXES A LA MAIRIE**

Les études de faisabilité confiées à l'Agence d'architecture Ombre et Lumière pour :

- L'aménagement du bâtiment de l'ancienne Poste en locaux médicaux ou paramédicaux et logements
- Construction à la mairie d'un local archives, de locaux de rangement et du réaménagement de la cuisine et des sanitaires de la salle

Sont présentées au conseil municipal.

Aucune priorité n'est établie entre ces deux projets. Certains points des études de faisabilité nécessitent des éclaircissements, notamment l'estimation financière établie sur des ratios.

L'année 2015 sera consacrée aux études et travaux préparatoires pour une concrétisation des projets à partir de 2016.

## **PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION DE CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE SANTE PAR LE CENTRE DE GESTION**

Le Centre de Gestion propose de lancer une procédure de mise en concurrence auprès des organismes de mutuelle santé dans le but de négocier des conditions avantageuses pour les agents en vertu du nombre de collectivités et d'agents potentiellement concernés.

La décision de participer à la mise en concurrence ne liant pas la commune vers un engagement final, il est décidé de donner licence au centre de gestion pour mener la procédure de mise en concurrence et de négociation.

Au vu des résultats, il sera décidé d'adhérer à la proposition du centre de gestion ou de poursuivre dans la procédure actuelle qui permet aux agents de bénéficier d'une participation de la commune à leur couverture santé dès lors que la mutuelle qu'ils ont choisie est inscrite sur la liste des mutuelles labellisées.

## **ORGANISATION DE LA MISE A JOUR ET REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Considérant que le cimetière compte de nombreuses concessions perpétuelles non entretenues, que le travail de reprise de ces concessions est fastidieux et qu'aucun des deux agents administratifs de la mairie ne dispose du temps nécessaire pour le mener à bien, il est décidé de confier ce travail à Madame Valérie CARNIS, agent administratif déléguée à l'Agence Postale en augmentant son horaire hebdomadaire de 3 heures. Outre le travail de reprise des concessions en état manifeste d'abandon, elle sera chargée d'une mise à jour générale du cimetière pour aboutir à un traitement et une gestion informatiques.

## QUESTIONS, INFORMATIONS ET COMPTES-RENDUS DIVERS

### Informations :

1. Les tarifs de l'eau potable pour la commune de Dammarie sont fixés comme suit par le Conseil Communautaire de Chartres Métropole :

Désignation du tarif	Unité	Tarif
<b>EAU POTABLE</b>		
Part fixe eau potable	année	8.10 €
Part proportionnelle	m3	1.05 €
Redevances Agence de l'Eau	m3	0.49 €
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>		
Part fixe	année	8.10 €
Part proportionnelle	m3	0.91 €
Redevance Agence de l'Eau	m3	0.30 €

2. Madame Maud MARCHADOUR transmet les compliments d'une personne hors commune sur le bon entretien du cimetière.

Des travaux de consolidation de la maçonnerie et de la croix devront être entrepris sur le calvaire central.

3. Dans le cadre de l'obligation qui est faite de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires tendant vers une exclusion définitive en 2020, Monsieur Serge POUGET a participé, avec un des agents communaux des espaces verts, à une réunion à Chartres Métropole. Un Cabinet d'études sera missionné par Chartres Métropole pour intervenir dans chaque commune membre de la communauté à ce sujet.
4. Didier FAUCONNIER fait le point sur les travaux à venir :
  - Les travaux d'insonorisation des salles de cantine scolaire seront commencés aux vacances de février
  - La rénovation de la salle communale sera entreprise aux mêmes dates,
  - La viabilisation des terrains destinés à recevoir les logements Euréliales débuteront début février.
5. Le nouveau site Internet est en cours de finalisation.
6. Madame le Maire transmet les remerciements de Monsieur JEUFFROY pour l'indemnité de gardiennage de l'église qui lui a été versée, de même que les remerciements de M. Mme LECLAIR pour les bons de Noël donnés en fin d'année à chaque habitant de plus de 68 ans.

Le Maire,  
Annick LHERMITTE,